

# Mémoire Vivante



NUMÉRO 29 • FÉVRIER 2001 • TRIMESTRIEL • 10 F

## LE NÉGATIONNISME

**La Mémoire de la Déportation et des crimes nazis porteuse de connaissances et de valeurs indispensables à intégrer dans la formation civique des jeunes, fait partie du patrimoine de l'humanité.**

Notre Fondation travaille depuis dix ans pour qu'aucun aspect de la réalité historique du système concentrationnaire nazi ne soit masqué, déformé, nié. La mémoire vécue des témoins et les travaux scientifiques des chercheurs se complètent. Aujourd'hui, le génocide des juifs et des tziganes et les nombreux crimes contre l'humanité perpétrés dans les camps d'extermination et de concentration sont des vérités incontestables.

Nous avons procédé à des révisions des chiffres avancés à la libération, avancés face à la monstruosité des découvertes des camps par les alliés et aux récits des témoins, dans l'émotion et sans possibilité de les préciser dans l'immédiat. Il restera toujours quelques incertitudes : les coupables ont tenté de cacher leurs crimes ; la mémoire des témoins déforme certains événements, mais l'ensemble des témoignages des survivants montre les multiples facettes de l'univers concentrationnaire qui, cependant, ressort du même système nazi, dont la société concentrationnaire est l'application la plus achevée.

La mémoire savante des chercheurs, fondée sur les documents d'archives, avec la mémoire vécue des témoins qui ont connu les faits, nous permettent de transmettre une mémoire porteuse de leçons pour le futur. Elle apporte les données suivantes sur la nature de l'univers concentrationnaire :

### LES FAITS

- Le camp de concentration n'ont pas été improvisés face à une situation de guerre, dans l'urgence, pour interner des ennemis, ils étaient une institution organisée dès la prise de pouvoir par Hitler.
- Ils ont été l'application d'une conception du monde, de la société, de l'homme, raciste, hiérarchisée, dominant les autres peuples par la force, niant les droits de l'homme. L'idéologie qui la fondait est apparue dans Mein Kampf et a été répétée dans de nombreux textes et discours de Rosenberg, l'idéologue, de Goebbels, d'Hitler.
- Les camps de concentration, puis les camps d'extermination ont été intégrés dans la société nazie comme usines à profit traitant " de l'homme " comme objet, matière, et organisant industriellement la mort. Ils ont été associés à d'autres crimes relevant de la même idéologie : les stérilisations, l'euthanasie de ceux à qui le régime refusait le droit à la descendance, à la vie, ...
- Le génocide des juifs et des tziganes est inhérent aux conceptions nazies. Après les avoir exclus, chassés, leur extermination finale en a été l'aboutissement. A l'intention de départ a suivi l'invention des moyens. Après l'utilisation de gaz homicides dans les chambres d'euthanasie, l'utilisation des camions à gaz a été trouvée, puis, plus efficaces et industrielles, les chambres à gaz. Parallèlement, des commandos spéciaux massacraient des villages entiers dans les territoires occupés à l'est.  
Face à ces faits, depuis une trentaine d'années, de petits groupes de pseudo-historiens se livrent à des opérations de " révision de l'histoire ", qui sont en réalité la remise en cause et la négation des faits solidement établis.

### LES BUTS DES NEGATIONNISTES

**Pourquoi mènent-ils de telles entreprises ?**

Essentiellement pour réhabiliter le nazisme et par antisémitisme.

**Qui sont-ils ?**

Des nostalgiques du nazisme, du fascisme, anciens collaborateurs, ou jeunes néo-nazis, ils entendent dédouaner les nazis des crimes de génocide ou de crimes contre l'humanité qu'ils ont commis, ou au moins prouver que ce régime n'était pas plus coupable que les alliés. Une ultra gauche les a rejoint, pour laquelle c'est seul le capitalisme qui est fautif, les juifs n'ayant été déportés qu'en qualité de travailleurs-esclaves.

Pour les uns et les autres, il n'y a pas eu de spécificité du régime nazi, il fallait donc nier son instrument de mise à mort industrielle, la chambre à gaz. De plus, ils renvoient les fautes aux juifs et aux opposants.

Dans le présent numéro de Mémoire Vivante, nous vous résumons l'histoire de ces Négationnistes ainsi que leurs méthodes, qui ont été critiquées par les véritables historiens. Le moment est venu d'effectuer un bilan, car ils ont entrepris de s'adresser aux établissements scolaires en leur envoyant l'an dernier une brochure pour contredire les documents que nous fournissions aux élèves pour le concours national de la Résistance et la Déportation. Cette année, ils essaient de tromper leurs cibles en reproduisant notre logo et même en imitant ma propre signature. Il va de soi que les actions nécessaires ont été entreprises vers le ministère de l'Education nationale et en justice.

Marie José CHOMBART DE LAUWE, Présidente.

## SOMMAIRE

- 1 Editorial  
Mme CHOMBART DE LAUWE
- 2 Histoire du Négationnisme
- 3 Rappel des données sur les  
chambres à gaz
- 4 Les travaux de la Fondation  
depuis 1990
- 5 Les Négationnistes Falsificateurs  
de l'Histoire Par A. ROGERIE
- 6 Les actions en justice  
par Maître LORACH
- 7 Les actions en justice de la  
Fondation contre les Négationnistes
- 8 Evolution de la Législation face au  
menées négationnistes
- 9 Bibliographie
- 10 Les Dons / A titre personnel
- 11 Les Dons / Associations
- 12 En souvenir  
des Déportés espagnols

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION  
ÉTABLISSEMENT RECONNU D'UTILITÉ PUBLIQUE (DÉCRET DU 17 OCTOBRE 1990)  
PLACÉ SOUS LE HAUT PATRONAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE  
71, rue Saint Dominique - 75700 PARIS 07 SP - Tél. 01 47 05 31 88 - Télécopie 01 44 42 35 62  
INTERNET : <http://www.fmd.asso.fr> - Email : [contactfmd@fmd.asso.fr](mailto:contactfmd@fmd.asso.fr)



## HISTOIRE DU NÉGATIONNISME

“ A partir du moment où une théorie est lancée dans le public, il faut, si folle soit-elle, la prendre au sérieux, non pour établir un dialogue avec ses auteurs, mais pour expliquer au public qui la lit, quel en est l'enjeu ”.

Pierre VIDAL NAQUET

### QU'EST-CE QUE LE NÉGATIONNISME ?

Le Fondement essentiel de l'idéologie négationniste est de nier la politique d'extermination nazie à l'encontre des juifs d'Europe. En fait le discours tente d'agir sur deux négations : d'une part, la négation de la volonté d'extermination du système nazi et, par conséquent, de l'emploi de la chambre à gaz homicide. D'autre part, la négation de l'anéantissement systématique, massif et industriel de la communauté juive et tzigane des territoires envahis et occupés.

La rhétorique négationniste répand depuis plus de cinquante ans, à travers le monde, un message pseudo scientifique, partant de l'a priori que les chambres à gaz n'ayant pas pu existé matériellement, le génocide n'aurait pas eu lieu. En conséquence ils accusent un gigantesque complot international regroupant d'anciens déportés, de faux témoins et des historiens, tous plus ou moins liés au monde juif et notamment à l'Etat d'Israël, d'être à l'origine de ce mensonge.

Aujourd'hui suite aux études des différents arguments de cette thèse, il est important de souligner que les historiens préfèrent privilégier les termes **négationnisme/ négationnistes** plutôt que **révisionnisme/révisionnistes** afin de désigner ce discours et ses initiateurs. En effet, le négationnisme relève “ d'un système de pensée, d'une idéologie et non d'une démarche scientifique ou même simplement critique ”<sup>1</sup>. Les négationnistes ne peuvent prétendre opérer une révision de l'histoire. En se dénommant révisionnistes, ils instaurent le doute quant à leurs intentions et tirent partie de l'ambiguïté du terme révisionnisme pour diffuser leurs thèses. En effet, pendant longtemps, la notion de révisionnisme a été associée à d'autres questions, notamment politiques.

En France, il y a “ l'extrême droite ”, fondamentalement antisémite, sympathisante et nostalgique du fascisme **qu'elle tente de blanchir et de réhabiliter**. Certains enseignants de cette mouvance consacrent leurs travaux, et apportent leur “ caution intellectuelle ” aux théories de négation des chambres à gaz, donc des génocides juifs et tziganes, dans le but de réhabiliter le système nazi.

L'après 68 marque un renouveau de l'activisme des étudiants et des universitaires d'extrême droite. De nouvelles théories tentant de minimiser les crimes nazis font leur apparition. C'est dans cette perspective qu'a été réécrite l'histoire du massacre d'Oradour sur Glane attribuant aux conditions d'évolution d'un soi-disant combat la cause de cette tuerie.

A Paris, Lyon, Strasbourg, les théories négationnistes, au début des années 80 trouvent un écho important dans les groupes de jeunes extrémistes, notamment le GUD (Groupe Union Défense), qui tente une percée dans le milieu lycéen et étudiant.

A l'ultra gauche, le message négationniste a pris corps dans la mouvance dite **d'ultra gauche** de la “ Vielle Taupe ” qui, tout à la fois librairie et groupuscule, fut longtemps un centre de diffusion autant qu'un lieu de discussion et de militantisme. La théorie développée par ce courant de pensée assimile pratiquement le national-socialisme, le stalinisme et le capitalisme, et explique que pendant la guerre, les puissances capitalistes et le national-socialisme ont parallèlement, ou en commun, décidé d'écarter les Juifs – non pour les massacrer, mais pour les exploiter – d'où l'organisation de ce travail forcé en Europe Orientale, qui excluait l'assassinat systématique, puisqu'il s'agissait d'exploiter de la main d'œuvre

D'autres, partis de la gauche ont progressivement basculé vers la droite la plus extrême. Ce fut le cas de Paul Rassinier, ancien déporté politique à Buchenwald et à Dora, revenu farouchement anti-communiste de sa déportation, et qui curieusement tenté par une sorte de fascination pour les SS, a commencé à développer des thèses niant les chambres à gaz.

### PERSPECTIVES POUR LE NOUVEAU MILLÉNAIRE ?

Depuis une dizaine d'années, notamment par l'intermédiaire d'Internet, on constate la recrudescence des actions négationnistes et de l'intérêt nostalgique pour l'idéologie et l'imagerie nazie. Le procès contre Yahoo en est un exemple frappant. Il démontre ainsi qu'à l'heure de la mondialisation de l'information, il est impossible de contrôler les données qui circulent sur le «net». L'offensive est anonyme car tout part du serveur et non d'un sujet identifiable. Dans ces conditions les poursuites pénales deviennent problématiques (qui est responsable ? comment poursuivre en justice une machine ? etc.) . Il existe toutefois, des moyens de bloquer l'accès des données négationnistes aux “ grands hébergeurs ” de sites Internet, mais ce genre de mesure n'est jamais définitif et ne règle pas le problème au fond.

Plus que jamais le nouveau millénaire sera l'ère du média Internet et de l'image. Un monde où l'information sera immédiate. A l'heure où le combat politique devient une lutte pour le pouvoir de l'information et des médias, il est de notre devoir d'occuper l'espace médiatique et d'y montrer nos recherches, nos témoignages...C'est ainsi que s'affirmera la lutte contre les mensonges négationnistes.

Demain, les derniers témoins auront disparu, pas les négationnistes. Pour les nouvelles générations Auschwitz et les chambres à gaz ne doivent pas être un détail ni un mensonge de l'histoire. Tel est l'enjeu.

Yves Lescure et Yann Tissier

<sup>1</sup> Henry Roussio, *Le syndrome de Vichy. De 1944 à nos jours*, Le Seuil.





## RAPPEL DES DONNÉES SUR LES CHAMBRES À GAZ

“ Il y a quelque chose de pire que d'avoir une âme perverse . C'est d'avoir une âme habituée ”

Charles PEGUY

C'est d'un corpus de principes dérivés de l'eugénisme, véritable politique démographique qualitative selon laquelle certaines catégories d'êtres humains doivent se reproduire et d'autres pas (doctrine aujourd'hui condamnée mais pas encore partout dans le monde ), que sont issues les chambres à gaz.

Il est intéressant d'observer comment a évolué la législation allemande et surtout sa pratique depuis la création d'un " Comité d'hygiène raciale " sous la république de Weimar jusqu'au régime nazi : de l'avortement pour maladies héréditaires, on passe à celui forcé des femmes " inférieures " ; de là à la stérilisation forcée des hommes et des femmes qui ne " devaient pas se reproduire " puis à l'euthanasie des enfants victimes de pathologies héréditaires graves, enfin à l'euthanasie des adultes " dont la vie devenait indigne ou ne valait pas la peine d'être vécue ", la valeur d'une vie humaine dépendant désormais d'une évaluation sociale pratiquée par l'Etat !

Des médecins consultés par les chefs nazis sur la façon la moins pénible d'euthanasier, préconisèrent la méthode des chambres à gaz utilisant le monoxyde de carbone. C'est ainsi que progressivement et à force de propagande, l'euthanasie devint le meilleur moyen, pour le système nazi, de se débarrasser des " inutiles " et de faire de la place dans les hôpitaux, " psychiatriques " notamment, pour les blessés qui affluaient du front en 1940-1941.

L'opération baptisée T4, lancée de janvier 1940 à août 1941 en fut le résultat. Six centres d'euthanasie furent équipés de chambre à gaz. Par un " curieux " concours de circonstances, ce sont les responsables de ces centres qui se retrouvèrent à la tête des camps d'extermination de CHELMNO, TREBLINKA, SOBIBOR, BELZEC ...

La machine à exterminer était conçue. Son extension aux camps et centres d'extermination pouvait commencer. Le pas fut franchi.

Près de 3.5 millions d'êtres humains dont 3 millions<sup>1</sup> de juifs sont ainsi morts dans les chambres à gaz ou les camions à gaz nazis.

Non ! les chambres à gaz ne sont ni un détail, ni un hasard de l'histoire.

Yves Lescure.



<sup>1</sup> Chiffres repris in "Mémoires Vivante " N°27 du 20 février 1997



## LES TRAVAUX DE LA FONDATION DEPUIS 1990 SUR L'HISTOIRE DE LA DÉPORTATION ET DU GÉNOCIDE

### CD ROM

#### SON ATTENTE

A l'heure du multimédia, il manquait un outil moderne, pédagogique et populaire qui puisse parler de la Déportation, notamment aux jeunes générations. Fondamentalement il fallait que cet outil soit une œuvre œcuménique apolitique et une référence. Dès lors la Fondation a entrepris avec l'appui de l'ensemble

des associations et amicales de déportés, avec la participation d'historiens et en exploitant une documentation souvent dispersée, de réaliser ce travail de mémoire qui se veut aussi outil de lutte contre l'oubli et le mensonge.

#### SA RÉALISATION

La réalisation du CD Rom a demandé plus de 3 ans de travaux, 250 auteurs, compositeurs, artistes et éditeurs. Créé avec l'aide artistique et technique de **Publicis Technology** le Cd Rom est avant tout une œuvre collective au service de la Mémoire de la Déportation et de l'Internement. Chercheurs de la Fondation, historiens, déportés, artistes et jeunes du monde du multimédia se sont réunis et investis pour créer une œuvre véritablement unique. Concrètement ont été réalisés : 2000 pages de scénarios, 2000 écrans différents, 2000 photos et illustrations, 650

textes en bibliothèque, plus de 500 mots expliqués dans le lexique, 2 heures 10 de témoignages (87 témoignages) Au final, " Mémoires de la Déportation " est devenu un support moderne et pédagogique pour comprendre et connaître comment a été possible et ce qu'a été la Déportation.

Ce CD Rom représente environ 30 heures de navigation sur quatre grands chapitres – le contexte nazi, Le contexte français, le système concentrationnaire, la mémoire – qui mettent en lumière toute la complexité du monde de la Déportation.

#### EXPLOITATION

Après un début difficile on constate un intérêt grandissant qui se traduit par une multiplication des demandes du CD Rom par les Centres de Documentation et d'Information (CDI), les Lycées et Collèges publics et privés. On peut citer aussi quelques projections et débats autour du CD Rom: Congrès des Etudiants Juifs de France (UEJF) à Marseille - la Sorbonne -Sciences Po – Mairie du 20<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> – synagogue du 3<sup>e</sup> – Congrès des

Maires- salon de l'Education – forum de l'Education Civique à Lille. Délégations territoriales de l'AFMD.

Installation d'un livret pédagogique sur les sites Internet du CRDP (Centre de documentation et de documentation Pédagogique) et du musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

### TRAVAUX DE RECHERCHE HISTORIQUES

#### EXPLOITATION • ÉTUDES

1. *Génocide et Déportation* par Maurice CLING (1992)
2. *Les autorités allemandes d'occupation* par Beate HUSSER (1997)
3. *Politique des otages et déportation à Auschwitz* par Claudine CARDON (1997)
4. *Les Tsiganes en France / 1939-1945* par Denis PESCHANSKI (1994)

5. *Mémorial des Français et Françaises déportés au camp de Neuengamme et de ses Kommandos* par l'amicale de Neuengamme(1995)
6. *Livre - Mémorial des déportés partis de France, arrêtés en application des mesures de répression* (2000)
7. *Guide des sources documentaires sur la Déportation, conservées en France* (1995)

#### SUR L'INTERNET • ÉTUDES

1. *Grand Livre des Lieux d'Internement 1938-1946* ( en cours / 1998-2003)

### TÉMOIGNAGES

#### RECUEIL / VIDÉOTHÈQUE ET AUDIOTHÈQUE

Un des objectifs de la Fondation est de recueillir et préserver les récits et témoignages des déportés survivants. La collection, à terme comptera 100 témoignages vidéos de déportés, partis de France et l'audiothèque environ 300 témoignages.

Ainsi peu à peu se fait entendre le message des déportés en faveur des droits de l'homme et du respect de la personne humaine : Le passage de relais entre les générations s'accomplit.



## LES NÉGATIONNISTES

### FALSIFICATEURS DE L'HISTOIRE

par André ROGERIE

Déporté dans les camps de concentration :  
de Buchenwald, Dora, Maïdanek, Auschwitz-Birkenau, Gross-Rosen, Dora, (à nouveau) Harzungen.

Depuis de nombreuses années, des individus peu scrupuleux, qui se proclament "Révisionnistes", nient :

- Les réalités du monde nazi
- la sauvagerie des camps de concentration
- et l'existence même des chambres à gaz homicides.

Ce phénomène a pris de l'ampleur, non par le nombre des représentants de cette nouvelle secte, mais grâce à la mise en œuvre de moyens de propagande très importants, diffusés au nom d'un " Centre International pour la recherche Historique et l'Information " .

De plus en plus, ces négateurs professionnels diffusent leur mauvaise foi dans tous les milieux, c'est ainsi qu'on peut citer :

- l'envoi de dépliants à tous les Députés et Sénateurs,
- l'expédition de documents auprès de particuliers choisis,
- une liste de questions avec leurs réponses adressées aux lycées et collèges avec cette phrase : " convient de contrebalancer en classe les études faites sur l'Holocauste et qui sont maintenant imposées aux écoliers " ,
- l'envoi de lettres d'insultes à ceux qui témoignent sur les crimes nazis,

et maintenant le mensonge de ces négateurs est déversé dans le monde entier par l'intermédiaire d'Internet.

Deux raisons essentielles semblent motiver cet acharnement à nier les vérités historiques les plus certaines et les moins contestables, avec une haine farouche et une grossièreté déconcertante :

### LA NOSTALGIE DU NAZISME, UN ANTISÉMITISME FORCENÉ.

Il est bon de ne pas négliger ce phénomène et de connaître les méthodes qui sont utilisées par ces individus sans scrupule.

Pour s'imposer dans le monde actuel, ces négateurs emploient un certain nombre de procédés dont les principaux sont les suivants :

- ils ont appelé leur corporation " Institut de Recherche Historique ", ce qui fait sérieux , alors que ce ne sont pas des historiens
- ils présentent des arguments de façon péremptoire, en pensant que les lecteurs n'iront pas vérifier leurs affirmations mensongères ;
- ils récuse tous les témoignages qui les contredisent sous un prétexte quelconque, c'est ainsi que le témoignage écrit du Commandant du camp d'Auschwitz, qui pourtant sait de quoi il parle, est annoncé comme irrecevable car il a été, d'après les négateurs, écrit sous la contrainte ;
- ils pratiquent " l'amalgame " en comparant des événements dramatiques passés avec le génocide commis par les nazis, événements, qui pour être dramatiques, n'ont aucune commune mesure avec l'ampleur des crimes commis par les nazis ;
- ils s'affublent du nom de " Révisionnistes " pour essayer de faire croire qu'ils luttent, comme Emile Zola dans l'affaire Dreyfus, pour rétablir une vérité historique alors qu'ils sont des falsificateurs de l'Histoire ;
- Ils considèrent toutes les preuves connues comme autant d'impostures créées par des menteurs, allant jusqu'à déclarer que ce sont les Juifs qui ont déclaré la guerre à Hitler.
- Ils trouvent des pseudo-scientifiques pour démontrer que le Zyklon B ne pouvait pas tuer des hommes.
- etc. etc.

S'il s'agissait de gens honnêtes cherchant la vérité, celle-ci pourrait leur être facilement prouvée avec toutes les archives et documents historiques irréfutables qui existent, mais il n'y a pas lieu de perdre son temps avec les négationnistes car ils ne cherchent pas la vérité et ils ne veulent surtout pas la connaître. Ils sont inaccessibles aux arguments, ils possèdent leur vérité irréfutable dont ils ne veulent démordre à aucun prix.

**ON NE FAIT PAS BOIRE  
UN ÂNE QUI N'A PAS SOIF.**



## RACISME, NÉGATIONNISME ET INTERNET

### INTERNET

C'est une technologie à l'origine inventée par le Pentagone dans le but de renforcer les moyens de télécommunications dans l'hypothèse d'une agression étrangère.

En effet, la diffusion d'information est instantanée ; elle permet, si un site est détruit, de reconstituer aussitôt l'information perdue dans un autre site où elle a pu être stockée.

**En fait, Internet est devenu très rapidement un moyen de communication ouvert à tous et universel.**

Une question se pose cependant aussitôt : il est des pays (Etats-Unis, Canada) où la liberté d'expression est si grande qu'aussi bien l'apologie du nazisme, la négation de la Shoah ne sont pas considérées comme des délits mais comme des opinions tout à fait respectables...

Ainsi la cour Suprême des Etats-Unis, dans un arrêt du **26 juin 1997** a même jugé contraire au premier amendement de la constitution qui garantit la liberté d'expression, une loi qui voulait faire jouer la responsabilité des fournisseurs de services qui assureraient la diffusion d'images pornographiques ou scatologiques.

Bien évidemment, la position française est tout à fait différente puisque si aux termes de la loi du **29 juillet 1880 " l'imprimerie et la librairie sont libres "** il n'en reste pas moins que toute une série d'infractions (injures, diffamations) sont venues limiter cette liberté.

Par ailleurs, dans des textes ultérieurs, lois du **1<sup>er</sup> juillet 1972**, du **13 juillet 1990 (articles 23, 24 bis, 32 et 33 intégrés à la loi du 29 juillet 1880)**, le législateur est venu donner aux juridictions les moyens pour poursuivre et condamner des délits beaucoup plus lourds que ceux qui avaient été à l'origine prévus dans ce que l'on pourrait qualifier de législation protectrice seulement des intérêts privés.

Par la suite, l'interdiction de tenir des propos racistes ou diffamatoires à l'égard d'une personne, à raison de son origine, la provocation à la violence à son encontre, ainsi que la négation des crimes commis par les nazis à l'encontre des juifs, négation qui correspond en fait à un antisémitisme qui se veut caché, a complètement modifié le sens et le rôle de la loi.

Celle-ci qui entoure la répression des délits commis de multiples protections (prescription très courte : 3 mois ; règles de procédures très strictes) finit par protéger des gens qui n'expriment aucune pensée, si ce n'est leur haine de l'autre...

Il y a là un antagonisme de culture entre une loi libérale, et les nouveaux objectifs qui lui ont été données qui ne sont pas libéraux.

**Il faudrait donc sortir du cadre de la loi relative à la presse tous les délits qui n'ont aucun rapport avec un quelconque liberté de penser; malheureusement le législateur s'y est jusqu'à ce jour refusé.**

Quand aux juges, s'ils se limitent à appliquer strictement la loi en considérant, comme le relevait encore récemment un magistrat de la 17<sup>ème</sup> chambre Correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris, qui était heureux quand il rendait une décision de relaxe, on peut concevoir les embûches qu'il faut éviter pour parvenir à la condamnation de l'auteur de l'infraction poursuivie.

Ainsi, la Jurisprudence a longtemps estimé que la prescription de trois mois courait à partir du moment où un texte négationniste était introduit sur le net ; elle a heureusement évolué : aussi longtemps que le texte reste en ligne, les poursuites peuvent s'exercer, le délit étant considéré comme continu.

Par contre, il est certain qu'il suffit à l'auteur du texte, même signé de lui, de soutenir que l'on ne rapporte pas la preuve qu'il l'a effectivement signé pour qu'il soit relaxé, même si l'article incriminé fait partie d'un site ou de nombreux autres textes de lui sont affichés, même si encore, alors qu'il était poursuivi, il n'a pas réclamé la suppression de son nom en tête de l'article.

C'est ainsi que par une décision rendue par la 17<sup>ème</sup> Chambre Correctionnelle le 13 novembre 1998, Robert Faurisson a été relaxé du chef de négation de crimes contre l'Humanité, au prétexte que le Ministère Public n'apportait pas la preuve que Robert Faurisson était l'auteur effectif de l'article, pourtant signé de lui.

Un tel raisonnement rend les poursuites très difficiles pour ne pas dire impossibles.

Il fait d'autre part bénéficier un repris de justice, maintes fois condamné pour le délit qui lui était reproché, d'une incroyable présomption d'innocence puisqu'il est vrai que la récidive n'existe pas en matière de presse.

Sur un plan plus général, du fait de l'impossibilité des poursuites aux Etats-Unis et au Canada, et de leurs très grandes difficultés en France, plus de **4300 sites racistes ou néonazis** se sont créés sur la toile du Web.

**Ils incitent à la violence et même au meurtre parfois, sans qu'il soit possible de réagir.**

**Un espoir cependant demeure : ainsi, Yahoo ! a été enjoint de filtrer les appels émanant de France de telle sorte que l'achat d'objets nazis deviendra impossible dans le délai de trois mois depuis notre territoire.**

De même, la responsabilisation des fournisseurs d'accès devrait permettre dans un temps plus ou moins proche d'interdire l'accès aux sites en cause, même s'ils sont situés à l'étranger.

**Tout est donc possible, il suffit de persévérer.**

Par Jean Serge LORACH - Avocat de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Chevalier de la légion d'honneur, avocat au barreau de Paris depuis 1970, est arrêté à 5 ans avec sa mère à Besonçon en Février 1944 (son père est prisonnier de guerre) transféré à Drancy puis déporté à Bergen Belsen en 1944 - évacué sur Theresienstadt en avril 1945, enfin libéré par les troupes soviétiques à Trobitz fin avril 1945. Il va avoir 7 ans. Secrétaire général de l'Association des anciens prisonniers et déportés de la famille judiciaire, secrétaire général de la section parisienne de la confédération syndical des avocats, membre du bureau national de la LICRA.



## LES ACTIONS EN JUSTICE DE LA FONDATION CONTRE LES NÉGATIONNISTES

La Fondation, créée le 20 octobre 1990, par décret pris au Conseil d'Etat et placée sous le Haut Patronage du Président de la République, a pour mission de pérenniser la Mémoire de la Déportation et de l'Internement engendrés par les systèmes totalitaires nazis et japonais entre 1933 et 1945.

Le devoir de mémoire qui est le sien passe par la lutte contre tout oubli et toute falsification de ce que furent le système concentrationnaire et les crimes commis par les nazis et les japonais à l'encontre des peuples soumis à leur domination

Cette lutte peut prendre un caractère juridique si besoin est, ainsi les statuts de la Fondation, approuvés par le ministère de l'intérieur, puis par la Conseil d'Etat, précisent dans son article 10, que le " le président représente la Fondation dans tous les actes de la vie civile.[...] Il a notamment qualité pour ester en justice, tant en demande qu'en défense.[...].

Depuis 1996, la Fondation s'est portée partie civile, aux côtés des associations et fédérations d'anciens déportés, des associations défendant spécifiquement les droits de l'homme, contre des personnes remettant en cause la réalité des crimes commis par les nazis.

### LA FONDATION S'EST PORTÉE PARTIE CIVILE DANS LES ACTIONS JURIDIQUES SUIVANTES CONTRE LE NÉGATIONNISME :

#### 1996

- La Fondation partie civile (aux côtés des associations d'anciens déportés) contre Monsieur Faurisson pour un communiqué adressé à l'AFP le 19 avril 1996.

#### 1997

- La Fondation partie civile (aux côtés de la LICRA et de plusieurs associations ou fédérations d'anciens déportés) contre Jean-Marie Le Pen au sujet de son interview donné au *New Yorker* le 28 avril 1997.
- La Fondation partie civile (aux côtés de plusieurs associations ou fédérations d'anciens déportés) contre Jean-Marie Le Pen au sujet de ses propos publics tenus à Munich le 5 décembre 1997.
- La Fondation partie civile (aux côtés de l'UNDVIG et de la LICRA) contre Monsieur Guionnet, directeur de publication de la revue *Révision*
- La Fondation partie civile contre Monsieur Villemarest au sujet de ses propos tenus sur Radio Courtoisie en mars 1997.

#### 1998

- La Fondation partie civile (aux côtés des fédérations) contre Monsieur Faurisson au sujet de ses écrits diffusés sur internet.
- La Fondation partie civile contre Messieurs Roger Garaudy et Pierre Guillaume.

#### 1999

- La Fondation partie civile (aux côtés d'autres associations d'anciens déportés) contre Monsieur Munch pour des propos tenus sur France-Inter en octobre et novembre 1998.

#### 2000 " Des manœuvres pitoyables "

- Au premier semestre 2000, une lettre a été envoyée aux coordinateurs d'histoire et de géographie sous le timbre d'une " Fondation Mémoire et Vérité de la Déportation " sise à l'Hôtel des Invalides,

**Fondateur** : Paul CELMAR (anagramme de Marcel PAUL)

**Présidente** : Lucienne CARUBA pour Lucie Aubrac. Cette lettre accompagnait un document négationniste diffusé depuis la Belgique par Vincent Reynouard. La Fondation s'est portée partie civile contre Reynouard.

- Avant Noël, une seconde lettre de mise en garde contre les négationnistes, à en tête cette fois de la "Fondation pour la Mémoire de la Déportation, de ses Martyrs et de ses Héros", imitant le logo et la typographie de la Fondation et la signature de la Présidente diffusait dans les établissements scolaires, depuis le bureau de poste de Daumesnil dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, deux livres d'un dénommé BOISDEFEU reprenant des thèses négationnistes.

La Fondation a porté plainte.



## ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE FACE AUX MENÉES NÉGATIONNISTES

“ Agis de telle sorte, que tu traites toujours la personne humaine, en autrui comme toi-même, toujours aussi comme une fin et jamais seulement comme un moyen ”

KANT

1949

- Loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse

“ Les publications visées à l'article 1<sup>er</sup> ne doivent comporter aucune illustration, aucun récit, aucune chronique, aucune rubrique, aucune insertion présentant sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche ou tous actes qualifiés crimes ou délits ou de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse. ”

1972

- Loi n° 72-546 du 1<sup>er</sup> juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme.

Cette loi modifie la loi de la presse du 29 juillet 1881 et permet de poursuivre les personnes qui “ auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, [...] ”

1990

Quelques arrêtés émanant du ministère de l'intérieur précèdent la promulgation de la loi Gayssot votée le 13 juillet (JO du 14 juillet 1990).

- Arrêté du 14 juin 1990 portant interdiction de vente d'une revue aux mineurs, d'exposition et de toute publicité.

“ [...] considérant le caractère antisémite de la revue ci-dessous mentionnée et la place faite par elle à la discrimination ou à la haine raciale, il est interdit sous les peines prévues au sixième alinéa de l'article 14 de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 modifiée, de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs la revue intitulée : Révision, éditée à Issy-les-moulineaux.

Sont interdites sous les mêmes peines, d'une part, l'exposition de cette revue et, d'autre part, la publicité faite pour elle par voie d'affiches ou sous l'une des autres formes prévues par l'article 14 de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 modifiée. ”

Trois arrêtés du 2 juillet appliquent la même peine aux revues intitulées *Revue d'histoire révisionniste*, *Alternative* et *Annales d'histoire révisionniste*.

- Loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe.

Art. 9. “ Art. 24 bis. – Seront punis des peines prévues par le sixième alinéa de l'article 24 ceux qui auront contesté, par un des moyens énoncés à l'article 23, l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 et qui ont été commis soit par les membres d'une organisation déclarée criminelle en application de l'article 9 dudit statut, soit par une personne reconnue coupable de tels crimes par une juridiction française ou internationale. ”

## TEXTES FONDAMENTAUX NATIONAUX ET INTERNATIONAUX PROTÉGEANT LES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

- La Constitution du 27 octobre 1946. Réaffirmation des principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789
- La Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948
- Convention européenne des Droits de l'Homme. Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (1950)



## BIBLIOGRAPHIE

### HISTOIRE ET MÉMOIRE

- VIDAL-NAQUET, Pierre, *Réflexions sur le génocide. Les juifs, la mémoire et le présent*, tome 3, La Découverte, 1995.
- WELLERS, Georges, *La Solution finale et la Mythomanie néo-nazie. L'existence des chambres à gaz et le nombre des victimes*, CDJC, édité par Beate et Serge Klarsfeld, 1979.
  - *Les chambres à gaz ont existé*, Gallimard, 1981.
- WIEVIORKA, Annette, *Déportation et Génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Hachette, coll. "Pluriel", 1995.
- HILBERG Raul, *La destruction des juifs d'Europe*, coll. folio histoire, 1988.

### RACISME ET ANTISÉMITISME

- CHAIROFF, Patrice, *Dossier néo-nazisme*, Ramsay, 1977.
- Rapports de la COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L' HOMME, *La Lutte contre le racisme et la xénophobie*, La Documentation française, 1991-1997.
- POLIAKOV, Léon, *De l'antisionisme à l'antisémitisme*, Calmann -Lévy, 1969.
  - (sous la direction de), *Histoire de l'antisémitisme, 1945-1993*, Le Seuil, 1994.
- TAGUIEFF, Pierre-André, *Les Protocoles des Sages de Sion. Faux et usages d'un faux. I. Introduction à l'usage des Protocoles. Un faux et ses usages dans le siècle*. Berg International Éditeurs, 1992.
  - (sous la direction de), *Face au racisme. Les moyens d'agir*, tome 1, Le Seuil, 1993.
  - *Face au racisme. Analyses. hypothèses. perspectives.* tome 2, Le Seuil, 1993.

### NÉGATIONNISTE

- BIHR, Alain, CALDIRON, Guido, CHAVANEAU, Emmanuel, DAENINCKX, Didier, FONTENIS, Georges, IGOUNET, Valérie, MARICOURT, Thierry, MARTIN, Roger, PIRAS, Pierine, TERRAS, Christian, VIDELIER, Philippe, *Négationnistes : les chiffonniers de l'histoire*, Golias/Syllepse, 1997.
- BOUDROT, Pierre, *Le Quotidien Le Monde face aux sceptiques et aux négateurs de 1944 à 1993*, IEP de Paris, 1993-1994.
- BRAYARD, Florent, *Comment l'idée vint à M. Rassinier. Naissance du révisionnisme*, Fayard, 1996.
- BRIDONNEAU, Pierre, *Oui, il faut parler des négationnistes*, Le Cerf, 1997.
- COUROUBLE, Stéphanie, *Les Causes de la crise "révisionniste", 1967-1979*, maîtrise d'histoire, Paris-VII, 1993.
- FINKIELKRAUT, Alain, *L'Avenir d'une Négation*, Le Seuil, 1982.
- FRESCO, Nadine, *Fabrication d'un antisémite*, Le Seuil, 1999.
- IGOUNET, Valérie, *Histoire du négationnisme en France*, Editions du Seuil, 2000.
- JANOVER, Louis, *Nuit et Brouillard du révisionnisme*, Éditions Paris -Méditerranée, 1996.
- MICHEL, Natacha (sous la dir. de), *Paroles à la bouche du présent. Le négationnisme : histoire ou politique?*, Marseille, Al Dante, 1997.
- VIDAL-NAQUET, Pierre, *Les Assassins de la mémoire. "Un Eichmann de papier" et autres essais sur le révisionnisme*, La Découverte, 1987.
- KOGON, Eugen, LANGBEIN, Hermann, RUCKERL, Adalbert, *"Les chambres à gaz, secret d'état"* (Editions de minuit - juillet 1984 - réédition).



## DONS • À TITRE PERSONNEL

Mme Yvette ABREU (de)  
 M. Roger AGRESTI  
 M. Marceau AILLAUD  
 Pierre et Lucienne ALBERT-LEMARQUIS  
 M. ALLEE  
 M. Félix ARIAS  
 Mme Marthe ARNAUD  
 Mme Maud d'ARGENCE  
 M. Jacques ARTHUR  
 M. Louis AUGER  
 M. Paul BACOU  
 M Mme BARBERON  
 M. Lucien BARON  
 M. Gérard BEGUIN  
 Mme Lucette BERTRAND  
 M. Paul BESCHET  
 M Mme BIETTE  
 M. Benoît BIRON  
 M. Raymond BISSERIER  
 M. Norbert RIDARD  
 M. André RIVET  
 M Mme RIVIERE  
 Mme Marcelle ROBBE  
 M. Michel ROCHARD  
 M Mme ROUX  
 M. Antonin RUPNIK  
 Mme Marie SABOURIN  
 Mme Jean SABUT  
 M. Henri SCHNUR  
 M. Marcel SCHWALLER  
 M. Pierre SCOTTEZ  
 M. Pierre SCOTTI  
 M. Aimé SERVONNET  
 Mme Fernande SIMON  
 M. Alain SIMMONET  
 M. Pierre SUDREAU  
 M. Mme STEENBECKE  
 Mme Danièle STRAUS  
 M. Rick SZYFFER  
 M. Mme THALMANN  
 M. Georges TEMPIER  
 M. Mme TESSEIRE  
 M. Mme THIERY  
 Mme Eva TICHAUER  
 M. Michel TILLY  
 Mme René LEDUC  
 M. Louis LEFRANCOIS  
 M. Michel LEGRAND  
 M. Paul LEGRAND  
 M. Georges LEMELLE  
 M. René LESOURD  
 Mme Lucette LOISON  
 M. Eugène LONGOBARDI  
 Mme Marcel LOUVEL  
 M. Mme MAISONS  
 Mme Jeanne DOUMEAU  
 Mme Denise MARIN  
 M. François DUMONT  
 M. Mme MARTIN  
 M. Max DUTILLIEUX  
 M. Roger MEDAL  
 Mme Germaine GAILLIET  
 M. Vincent MICHEL  
 M. Pedro MARTIN  
 M. Jean ROUGIER

M. Mme GARO  
 M. Eugène GASPARD  
 M. Mme Georgette GENET  
 M. Michel GENET  
 M Mme GIANINO  
 M. Jacques GIPOULOUX  
 M. Mme GIRAUDI  
 M. Michel GOLTAIS  
 M. Roger GOUFFAULT  
 M. Mme GRAND  
 M. Mme GRANJA  
 M. Mme GRANDCOIN  
 M. Michel GROUX  
 M. Jean GUILLOU  
 M. Mme GUIMONNET  
 M. Mme GUIOT  
 Mme Adrienne GUTH  
 M. Mme GUYON  
 M. Mme HARRY  
 M. Claude BOELEN  
 M. Mme BOITELET  
 Mme Simone BONNET  
 Mme Paulette BONNEFOY  
 M. Gilbert BONNIN  
 M. Mme André BORIES  
 M. Michel BOUCHEY  
 M. Mme BOULINGUEZ  
 M. Roger BOUVIER  
 M Mme BRANDSDORFER  
 M. Mme BREUIL  
 M Mme BREUILLY  
 M. André BROUILLET  
 M. Jacques BRONCHARD  
 M. Ramon BUJ  
 M. Henri CASTILLO  
 M. Louis CESARD  
 M. Mme CHAMBOSIER  
 M. Jacques CHANTRE  
 M. Mme CLERMONT  
 M. Paul COEURET  
 M. Jean Gabriel COLONNE  
 M. Sylvain COLOMBET  
 M. Mariano CONSTANTE  
 M. Maurice COTTRET  
 M. Mme CROIX  
 M. Mme TROUVE  
 M. Pierre VAGNON  
 M. Mme VANIEMBOURG  
 Mme Raymonde VAUCHELET  
 M. Jean VOUAUX  
 M. Mme VAJSBRODT  
 M. Robert WASSNER  
 Mme Marie Louise WIART  
 M. Yan ZYCH  
 M. Raymond DORNIER  
 M. François MARE  
 M. Louis DUBEAUX  
 M. Suzanne MARTIN  
 M. Mme DUPAU  
 M. Nicole MAYER  
 M. Mme FLOREAL  
 M. Charles MEYER  
 M. Jacques GALE  
 M. Daniel ROGER  
 M. Robert ROULARD

M. Jean MONIN  
 M. Mme MONTAGNE  
 M. Pierre MONTANGUON  
 Mme Renée MOREAU  
 M. Emile MOULIN  
 M Mme Vincent MULTRIER  
 M. Felipe NOGUEROL  
 M. Christian OLIVER  
 M. Germain OLIVIER  
 Mme Claire PAULMIER  
 M. Harry PAYLON  
 Mme Annette PIERRAIN  
 M. Henri PILARCZYK  
 Mme France PINHAS  
 M. ROGER PLANCHET  
 Mme Léon POTIER  
 M. Mme Anne-Marie RAQUIN-LAFOREST  
 Col. J.F REMONDIN  
 M. André RIBAUD  
 M. Mme HEYNINCK  
 M. Roger HOMMET  
 M. Jean HURLIN  
 M. Mme HOVER  
 M. André IZAUGUIRE  
 M. Mme Georges JANTON  
 M. Jean JARLOT  
 Mme Annette JEAN  
 Mme Georgette JUHEL  
 Mme Françoise KAHN  
 Emile et Monique KLER  
 M. Maurice KONINCK  
 M. Etienne LAFOND  
 M. Robert LAGORCE  
 M. Jean LAINE  
 M. André LALOU  
 M. Robert LARCHER  
 M. Mme Albert LARENA  
 M. Léon LASCAUD  
 M. Paul LAVANANT  
 Mme Ida LAUFER-HAUSER  
 M. Mme LAUFER-HAUSER  
 M. Jean Pierre LEBRUN  
 M. Bernard LECHAUX  
 M. Charles LECLERC DE HAUTECLOCQUE  
 M. Gaston DANCHELET  
 M. Gaston DARMON  
 M. Louis DEBLÉ  
 M. Charles DELEGLISE  
 M. Mme DELEYSSES  
 Mme Janine DELOUYE  
 M. Mme Paul DERUELLE  
 M. Marcel DIERICKX  
 M. César DI FOLCO  
 M. Albert DOMENECH  
 M. Mme MALFRAY  
 Mme Mélanie DRAULT  
 M. Pedro MARTIN  
 M. Raymond DUMONT  
 M. Jeanine MASSE  
 M. Robert FALLUT  
 M. Robert et Jacqueline MEREY  
 M. Mme GALIBERT  
 M. A MONCHABLON  
 M. Emile ROUDET



## DONS • ASSOCIATIONS

### ADIRP

LANGONNAIS-RELAIS  
ADIRP SEINE ET MARNE  
ADIRP LOIRE ATLANTIQUE  
ROSTRENE  
PAIMPOL  
LANNION  
CALLAC  
COTES D'ARMOR

### FNDIRP

NATIONALE (siège)  
GIRONDE  
MIEVRE  
PYRENEES ORIENTALES  
HALTS DE SEINE  
CRETEIL  
SARTROUVILLE  
DIOIS  
MONTELMAR  
NYONS  
ROMANS  
PERPIGNAN  
SAINT VALLIER  
SAINT DIE

### AMICALE

AURIGNY  
DACHAU  
MAUTHAUSEN  
RAWA-RUSKA

### ASSOCIATIONS

ANCIENS BERGEN BELSEN  
BRETONNE SACHSENHAUSEN  
SOUVENIR DEPORTATION (22)

### AUTRES

ENTENTE UNIVERSELLE  
EARL FERME MOULIN  
FEDERATIONS NATIONAL DES INVALIDES

N'oubliez pas que vous pouvez aider la Fondation :

Le travail de Mémoire et toute les initiatives en faveur de la transmission de la Mémoire exigent des moyens financiers en deçà desquels plus rien de valable ne peut se réaliser. La Fondation présentera son bilan financier 2000 dans le prochain numéro de Mémoire Vivante.

Dès maintenant nous rappelons que les dons faits sont déductibles des impôts et qu'un certificat de déductibilité fiscale est envoyé aux donateurs.

## OUVRAGES SIGNALÉS



« La résistance que j'ai faites, la Déportation que j'ai vécue »

par Henriette Kermann - Convoi des 38000 - Romainville - Ravensbrück

Edition FNDIRP / 100 pages

*Un récit vivant et passionnant dans un style clair et spontané.*



« L'Ère hitlérienne - Chronologie 1889-1948 »

par Maurice Voutey

Edition Graphein FNDIRP

*Des repères précieux et un éclairage intéressant englobant tant en amont qu'en aval, la période hitlérienne proprement dite.*



## EN MÉMOIRE DES DÉPORTÉS ESPAGNOLS

A quelques mètres du mur des fédérés, au cimetière du Père LACHAISE, une cérémonie du souvenir réunissait le 19 décembre dernier, devant les monuments dédiés respectivement aux " Espagnols morts pour la liberté " et aux déportés de Mauthausen, d'anciens déportés espagnols et leur familles, des membres des familles des disparus, en présence des représentants des amicales de camp et Fédérations ou associations de déportés, dont tout particulièrement les anciens de Mauthausen.

C'était, soixante ans après, l'hommage de la France, présidé par monsieur Jean Pierre MASSERET, secrétaire d'Etat à la Défense, à ces héros de la liberté. Doublement trahis par l'histoire, ils passèrent d'une défaite à l'autre, en combattants de la liberté qu'ils furent et n'ont jamais cessé d'être.

Réfugiés massivement en France après la victoire des troupes franquistes, ils se virent appliquer le décret 1938 prévoyant l'internement des " étrangers indésirables ". Les femmes et enfants furent orientés vers des centres d'hébergement disséminés dans toute la France, les hommes placés dans des camps à Bram, Gurs, Rivesaltes, Elne, Barcarès, au Vernet, etc.

Puis dans la Légion ou dans des unités de travaux, un grand nombre d'entre eux se sont battus aux côtés des troupes françaises jusqu'à la capitulation. Près de 7500 furent faits prisonniers, abandonnés par l'Espagne, et en définitive traités par les allemands comme apatrides et déportés au camp de Mauthausen (2000 seulement en sont revenus) . Dès août 1940, des milliers d'autres entrèrent au service de la Résistance intérieure à laquelle ils apportèrent un savoir faire précieux, organisant notamment des filières d'évasion pour les Juifs, les Résistants, les aviateurs etc.. ou rejoignirent la Légion puis les Forces Française Libres en Afrique (dont la 2<sup>e</sup> DB). De nombreux Résistants espagnols, hommes et femmes furent arrêtés et déportés dans les camps de Buchenwald, Bergen - Belsen, Dachau, Flossenburg, Neuengamme, Ravensbrück, Sachsenhausen-Oranienburg, Auschwitz.

La France leur devait cet hommage.

La Fondation est fière d'en avoir été à l'origine.

### Lettre reçue d'un déporté espagnol<sup>(1)</sup>

*« J'ai eu l'occasion de lire des livres et des documents sur la déportation écrits par d'anciens déportés. Ce sont de véritables témoignages vécus. J'ai pu constater qu'il leur était absolument impossible de faire ressentir ce tourment douloureux, profond, ancré au creux de la poitrine, cette irrespirable et insupportable déchéance physique et morale qui annihile tout espoir de survivre à une captivité criminelle subie, dans les premiers temps à Mauthausen, sans la moindre possibilité d'opposer une réaction de défense. Cet état indescriptible ne peut se comprendre que si on l'a éprouvé soi-même.*

*Ces temps terribles sont impossibles à décrire, impossibles à comprendre si on ne les a pas vécus. Jour et nuit, nous souffrions la faim, nous étions battus et insultés en permanence, obsédés par la désespérante conviction générale que « nous n'en sortirions que par la cheminée ».*

*Nous nous sentions condamnés injustement, nous étions mal habillés et torturés par un froid intense. Encore aujourd'hui, nul ne parvient à comprendre les survivants ni comment l'organisme humain peut supporter des agressions aussi inhumaines.*

*L'impérieux besoin de la chaleur de la famille et des amis, la nécessité de lutter sans relâche pour continuer à vivre, oblige le déporté sans défense, qui a déjà perdu son autodiscipline sociale habituelle, à tenir uniquement grâce au désir de s'en sortir et de ne pas se laisser impressionner par l'état des camarades moribonds, hagards, pour la plus grande satisfaction des SS. qui se considéraient comme des « sur-hommes ».*

*Pendant les guerres, les naufrages, le soldat et le naufragé, devant tant de morts successives, ne peut qu'essayer de sauver sa propre vie. C'est son ultime effort. Cinquante cinq ans après notre libération, nous remercions le bienfaiteur de nous réveiller de ce cauchemard souvent effroyable.*

*Et on ne peut s'empêcher de verser quelques larmes en se remémorant ces épisodes vécus quatre années durant.*

*Par la suite, l'ex déporté s'adapte et, quelle que soit la situation à laquelle il est confronté dans le cours de son existence, elle n'est jamais comparable à celle qu'il a vécue à Mauthausen.*

(1) La signature de l'auteur est malheureusement illisible.

(traduction de Annie Beaudonnet)